

Plan stratégique pour la préparation, la capacité
d'intervention et la riposte face à la variole simienne

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PLANIFICATION DES OPÉRATIONS



Plan stratégique pour la préparation, la capacité
d'intervention et la riposte face à la variole simienne

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PLANIFICATION DES OPÉRATIONS



Plan stratégique pour la préparation, la capacité d'intervention et la riposte face à la variole simienne : Lignes directrices pour la planification des opérations

© Organisation mondiale de la Santé 2022

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci-dessous. Quelle que soit votre utilisation de ce document, rien ne doit suggérer que l'OMS approuve une quel-conque organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation du logo de l'OMS n'est pas autorisée. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non-responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi. »

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules/>).

Citation suggérée. Plan stratégique pour la préparation, la capacité d'intervention et la riposte face à la variole simienne : Lignes directrices pour la planification des opérations

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse <http://apps.who.int/iris>.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Clause générale de non-responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Dans un laboratoire sécurité biologique de niveau 3 (BSL-3), un technicien de laboratoire travaille sur des échantillons de variole simienne avant le processus de diagnostic. © OMS / Khaled Mostafa



Table des matières

Sigles et acronymes	vi
Introduction	1
Piliers – Activités et capacités clés	3
Direction, coordination, planification, financement et suivi	3
Surveillance, enquêtes épidémiologiques et recherche des contacts	5
Laboratoires et produits de diagnostic	7
Communication sur les risques, mobilisation communautaire et gestion de l'infodémie	8
Points d'entrée, voyages et transports internationaux, rassemblements de masse et mouvements de population	11
Vaccination	13
Prise en charge des cas et services cliniques	15
Lutte anti-infectieuse	17
Recherche et innovation	18
Appui opérationnel et logistique	19



Sigles et acronymes

ANR	autorité nationale de réglementation
CAP	CAP
HSH	hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes
IDSR	Surveillance intégrée des maladies et riposte
Infodémie	quantité excessive d'informations sur un problème, ce qui rend difficile l'identification d'une solution
IST	infections sexuellement transmissibles
MAPI	manifestations postvaccinales indésirables
MEURI	Protocole d'utilisation contrôlée en situation d'urgence d'interventions non homologuées
MON	modes opératoires normalisés
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMSA	Organisation mondiale de la santé animale (fondée sous le nom d'Office international des épizooties (OIE))
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PCR	amplification en chaîne par polymérase
PHEOC	Centre d'opérations d'urgence de santé publique
R&D	recherche-développement
RCCE	communication sur les risques et mobilisation communautaire
RSI (2005)	Règlement sanitaire international
SAGE	Groupe stratégique consultatif d'experts (SAGE) sur la vaccination
TAAN	tests d'amplification des acides nucléiques
TESSy	Système européen de surveillance ⁵)
USPPI	urgence de santé publique de portée internationale
VIH	virus de l'immunodéficience humaine
WASH	eau, assainissement et hygiène



Introduction

Le Plan *stratégique pour la préparation, la capacité d'intervention et la riposte face à la variole simienne* invite les autorités nationales à élaborer leur propre approche contextuelle pour se préparer et riposter à l'épidémie actuelle de variole simienne, conformément au cadre directeur dudit Plan. Plus précisément, pour travailler ensemble dans le but de **mettre fin à la flambée épidémique de variole simienne**, les efforts collectifs doivent soutenir les **trois objectifs stratégiques**: interrompre la transmission interhumaine, minimiser la transmission zoonotique et protéger les groupes vulnérables à risque.

Le Plan stratégique définit **cinq composantes de base** (5C) de la préparation, de la capacité d'intervention et de la riposte : la coordination des urgences, l'intelligence collaborative ; la protection communautaire ; les soins sécurisés et évolutifs ; les contre-mesures et la recherche. Les Piliers de l'action de santé publique face à l'épidémie de variole simienne s'inscrivent dans ces 5 composantes de base. Un ensemble détaillé de mesures clés à prendre et de capacités est indiqué pour chaque Pilier, afin que les États membres puissent mettre en place les niveaux d'opération appropriés.

Les présentes *Lignes directrices pour la planification des opérations* ont été élaborées par l'OMS afin de fournir une compilation pratique de ressources que les autorités nationales peuvent utiliser dans le cadre de leur planification et de leur riposte spécifiques au contexte de la flambée actuelle de variole simienne. La liste de contrôle des mesures et des capacités proposées peut être traduite en plans de travail et utilisée pour suivre la situation au regard de la préparation, de la capacité d'intervention et de la riposte. Compte tenu de la planification des opérations relatives à la COVID-19 au cours des dernières années, certaines des mesures indiquées pour l'épidémie actuelle de variole simienne peuvent se chevaucher ou compléter les mesures visant à améliorer la préparation, la capacité d'intervention et la riposte face à la COVID-19.

Outre les autorités nationales, le présent document est destiné aux équipes de pays et aux organismes des Nations Unies, ainsi qu'aux principaux partenaires d'exécution, afin d'élaborer ou de mettre à jour des plans interinstitutions pertinents avec les autorités nationales et à l'appui de ces dernières pour faciliter la coordination des actions de santé publique en vue d'atteindre l'objectif collectif consistant à **mettre fin à la flambée épidémique de variole simienne**.



C1| Coordination des urgences renforcer les opérations d'urgence et favoriser la coordination entre les États Membres et les principales parties prenantes pour une action de santé publique réactive et des services de santé clé adaptatifs

Pilier: Direction, coordination, planification, financement et suivi



C2| Surveillance collaborative: Surveiller et partager l'information afin d'améliorer la compréhension collective de l'évolution de cette épidémie, d'identifier les risques particuliers et d'éclairer les mesures de riposte

Pilier: Surveillance, enquêtes épidémiologiques et recherche des contacts

Pilier: Laboratoires et produits de diagnostic



C3| Protection communautaire: Mise en œuvre de mesures préventives et autonomisation des communautés

Pilier: Communication sur les risques, mobilisation communautaire et gestion de l'infodémie

Pilier: Points d'entrée, voyages et transports internationaux, rassemblements de masse et mouvements de population

Pilier: Vaccination



C4| Soins sécurisés et évolutifs: Fournir des soins cliniques sûrs et de qualité aux personnes et prévenir les infections dans les soins de santé

Pilier: Prise en charge des cas et services cliniques

Pilar: Lutte anti-infectieuse qui protège les patients, les agents de santé et les communautés



C5| Contre-mesures et recherche:

Améliorer l'accès à des produits de santé médicaux efficaces contre la variole simienne et déterminer le programme de recherche transversal

Pilier: Recherche et innovation

Pilier: Appui opérationnel et logistique



Dans le cadre de l'Urgence de santé publique de portée internationale (USPPI), les présentes *Lignes directrices de planification des opérations* sont fournies en complément des Recommandations temporaires publiées qui couvrent les grands domaines suivants :

- 1. Préparation des pays:** Ces recommandations ont pour but d'assurer un état de préparation à une flambée épidémique de variole simienne et s'appliquent à tous les États Parties.
- 2. Riposte à la flambée épidémique:** Tous les États Parties présentant un ou plusieurs cas de variole simienne, quelle qu'en soit la source initiale, ou connaissant une transmission interhumaine, y compris dans les groupes de population à haut risque d'exposition.
- 3. Transmission zoonotique:** États Parties, dans lesquels la transmission zoonotique de la variole simienne est connue ou suspectée, y compris ceux où l'on sait que la transmission zoonotique de la variole simienne existe ou a été signalée dans le passé, ceux où la présence du virus de la variole simienne a été attestée chez une espèce animale quelle qu'elle soit et ceux où l'infection d'espèces animales peut être suspectée ou anticipée, y compris chez les animaux de compagnie, le bétail ou la faune sauvage dans les pays nouvellement touchés. Ces recommandations s'appliquent à tous les États Parties.
- 4. Mise au point et déploiement de contre-mesures médicales:** Ces recommandations s'appliquent à tous les États Parties, et en particulier à ceux qui ont la capacité d'innover, de mettre au point et/ou de fabriquer des contre-mesures médicales.

Les présentes *Lignes directrices pour la planification des opérations* sont un document évolutif et seront mises à jour pour intégrer de nouvelles directives techniques en réponse à l'évolution de la situation épidémiologique. Les actions de santé publique doivent être mises en œuvre conformément aux principes d'inclusion et de respect des droits de l'homme. De plus, comme indiqué dans le Plan stratégique pour la préparation, la capacité d'intervention et la riposte face à la variole simienne, quatre impératifs doivent guider notre approche collective : l'information, l'action, les données factuelles et l'équité.

Des ressources supplémentaires sont prévues pour faciliter la planification, la mise en œuvre et le suivi au niveau national :

- [La Plate-forme](#) des partenaires de l'OMS pour refléter les lignes directrices décrites dans le présent document
- Le Cadre de surveillance et d'évaluation du Plan stratégique de préparation, de capacité d'intervention et de riposte de l'OMS pour lutter contre la variole simienne.

Figure 1. Objectifs stratégiques



Novembre 2022

Plan stratégique pour la préparation, la capacité d'intervention et la riposte face à la variole simienne
Lignes directrices pour la planification des opérations



Activités et capacités clés

- Mettre en place/activer une équipe de gestion de l'incident, au sein d'un centre d'opérations d'urgence de santé publique (PHEOC) ou équivalent, le cas échéant, et veiller à l'amélioration, à la coordination et à la mise en réseau des Centres d'opérations d'urgence entre les niveaux de gouvernement, entre les secteurs et les organisations pertinentes de la société civile.
- Entreprendre une estimation rapide des risques et une hiérarchisation des zones infranationales et des populations vulnérables, y compris une évaluation des besoins dans les contextes spécifiques.
- Mettre en place/activer des centres de coordination au niveau infranational avec des groupes de travail multisectoriels/une structure de gestion des incidents dans chaque zone à haut risque, à activer si nécessaire.
- Préparer des modèles pour les comptes rendus de situation et les communiqués de presse.
- Préparer l'approbation réglementaire, l'autorisation de mise sur le marché et la surveillance post-commercialisation des produits concernant la variole simienne (diagnostics de laboratoire, traitements, vaccins, etc.), lorsqu'ils sont disponibles.
- Soutenir les fonctions de planification, y compris la planification de la riposte et l'élaboration/adaptation et l'activation des modes opératoires normalisés, avec les parties prenantes et les partenaires nationaux concernés à tous les niveaux.
- Informer les autorités sanitaires, locales et administratives sur la variole simienne et les recommandations pour enrayer sa propagation au niveau communautaire.
- Se préparer au déploiement rapide du personnel des organisations nationales et partenaires, au besoin.
- Mettre en place /activer des mécanismes de coordination transfrontalière, y compris des mécanismes de partage de données, des politiques élaborées et adoptées et des modes opératoires normalisés.
- Effectuer des exercices de simulation pour évaluer la fonctionnalité de la capacité d'intervention et de la riposte face à la variole simienne au cours des six derniers mois.
- Examiner les cadres politiques et législatifs nationaux afin d'assurer l'autorisation nécessaire pour les mesures de santé publique proposées, en utilisant le principe consistant à ne pas causer de tort.
- Assurer la mise en place d'un cadre juridique et opérationnel permettant une activation et un transfert rationalisés des fonds d'urgence du niveau national au niveau sous-national.

En outre, lorsque des cas de variole simienne ou de transmission interhumaine ont été signalés récemment, les pays doivent assurer une riposte globale.

- Élaborer/actualiser, approuver et mettre en œuvre un plan national de lutte contre la variole simienne avec un cadre de suivi et un budget, en fournissant une formation si nécessaire pour son application.
- Partager le plan national / plan d'intervention et le budget avec les donateurs nationaux et externes.
- Élaborer un plan d'opérations dans les 72 heures à 10 jours.
- Finaliser et approuver le budget des opérations pour améliorer la détection et la riposte préliminaire, y compris des échéanciers clairs pour toutes les activités.
- Identifier et mobiliser des fonds accessibles pour une riposte immédiate face à l'urgence de la variole simienne.
- Élaborer un plan de mobilisation des ressources comprenant la cartographie des sources de financement nationales et des donateurs ainsi que des mécanismes permettant de suivre le financement, l'utilisation des ressources et l'information financière.
- Effectuer une cartographie des organisations pertinentes de la société civile afin d'optimiser la collaboration avec les communautés touchées pendant les opérations de riposte.
- Effectuer une cartographie des services de santé en accordant une attention particulière aux endroits où les groupes de population les plus exposés au risque de variole simienne se font soigner, afin d'établir des liens entre les soins d'urgence, la santé sexuelle, les services de diagnostic et de laboratoire, la prévention et les soins du VIH et d'autres lieux de prestation de services de santé pertinents.



Tous les pays doivent également être conscients de la possibilité de transmission de la variole simienne entre les animaux et les humains, y compris la transmission zoonotique et le risque de propagation inverse de l'être humain à l'animal.

- Élaborer une stratégie collaborative de lutte contre la variole simienne « Une seule santé », grâce à la coordination entre tous les secteurs pertinents.
- Promouvoir et mener des recherches transdisciplinaires pour générer des connaissances sur le réservoir animal dans le contexte des changements environnementaux et des facteurs de risque de transmission zoonotique dans les interactions entre l'homme et l'animal afin de promouvoir des mesures d'atténuation des risques.
- Renforcer le partenariat et la collaboration multisectoriels pour le renforcement continu des capacités, et concevoir et mettre en œuvre des mesures appropriées pour limiter la transmission entre les humains et les animaux.

Documents d'orientation pertinents :

- [Temporary Recommendations issued by the WHO Director-General in relation to the multi-country outbreak of monkeypox, octobre 2022](#)
- [Plan stratégique pour la préparation, la capacité d'intervention et la riposte face à la variole simienne, juillet 2022 – juin 2023](#)
- [Considerations for the control and elimination of monkeypox in the WHO European Region, 26 août 2022](#)
- [Technical Brief \(interim\) and Priority Actions: Enhancing Readiness for monkeypox in WHO South-East Asia Region, 18 mai 2022](#)
- [Règlement sanitaire international \(RSI\) 2005](#)
- [PHOEC-net \(orientation générale\)](#)
- [Cadre d'action d'urgence, 2e édition \(13 juin 2017\)](#)
- [Public Health Emergency Operations Centre Network \(EOC-NET\)](#)
- [Centre d'opérations d'urgence de santé publique : manuel du COUSP \(élaboré par le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique\), 2021](#)
- [Examens de l'action en cours et a posteriori](#)
- [A Human Rights-based Approach to Data](#)
- [WHO guidance on preparing for national response to health emergencies and disasters, 20 décembre 2021](#)
- [Un guide tripartite pour la gestion des zoonoses à travers l'approche multisectorielle « Une seule santé », 28 juin 2019](#)
- [Tripartite Operational Tools \[Multisectoral Coordination Mechanism\], 21 septembre 2022](#)
- [Fiche technique de l'OMSA sur la variole du singe, 2022](#)
- [Risk Guidance on Reducing Spillover of Monkeypox Virus from Humans to Wildlife, Pet Animals and other Animals, 28 septembre 2022](#)



Surveillance, enquêtes épidémiologiques et recherche des contacts

Activités et capacités clés

- Établir un cadre de surveillance de la variole simienne, y compris l'inscription sur la liste des maladies à déclaration obligatoire prioritaires et la mise en place d'un système de surveillance systématique.
- Élaborer/réviser et diffuser des directives de surveillance de la variole simienne et des modes opératoires normalisés contenant des définitions de cas et de contacts, des formulaires d'enquête sur les cas et des protocoles de notification, à l'intention des établissements de santé et des agents de santé des secteurs public et privé, aux niveaux national et infranational, en particulier ceux qui desservent les groupes de population à risque (par exemple, les services de santé sexuelle, la prévention et les soins du VIH, les services « Une seule santé » et vétérinaires, les camps de réfugiés et autres).
- Continuer de mener des estimations conjointes des risques impliquant tous les secteurs concernés (en particulier le secteur de la santé animale), le cas échéant. Utiliser des estimations des risques à l'échelle mondiale, régionale et/ou nationale et locale pour orienter les actions ou les modifications de la stratégie de riposte.
- Fournir une analyse rigoureuse et rapide des données épidémiologiques et sociologiques aux parties prenantes concernées afin d'apporter continuellement des éléments à l'estimation des risques et d'appuyer la prise de décisions opérationnelles en vue de la riposte ;
- Établir ou utiliser un système officiel de surveillance communautaire basé sur les événements et permettre un suivi rapide des informations / rumeurs provenant de toutes les sources, y compris la communauté et les médias ; avec les conseils et le soutien de l'OMS pour la détection, la vérification et l'analyse des événements, selon les besoins.
- Veiller à ce que les activités de surveillance soient complétées par un ciblage spécifique des groupes de population pertinents présentant un risque plus élevé d'infection et des populations ayant un faible comportement en matière de recherche de soins de santé.
- Veiller à ce que les piliers de la surveillance, de la communication sur les risques et de l'engagement communautaire travaillent en étroite collaboration pour l'identification, la recherche et le suivi des contacts.
- Fournir une formation ciblée sur la variole simienne (détection, enquête, notification et recherche des contacts) aux agents de santé, y compris les agents de santé communautaires et en établissement, et ceux qui travaillent avec des populations difficiles à atteindre.
- Établir/améliorer et diffuser des lignes directrices et des modes opératoires normalisés sur la recherche des contacts de cas de variole simienne aux niveaux national et infranational.
- Notifier les cas répondant à la définition de cas à l'OMS dans les 24 heures, conformément au RSI (2005), au moyen des formulaires de notification des cas ou d'un mécanisme régional existant (par exemple, le Système européen de surveillance (TESSy) ou la Surveillance intégrée des maladies et la riposte (IDSR)).
- Isoler les cas pour prévenir la transmission interhumaine et contrôler la flambée épidémique.
- Identifier, gérer et suivre les contacts pour reconnaître les signes précoces d'infection, y compris l'utilisation d'approches de notification des partenaires pour les groupes, le cas échéant.
- Soutenir la supervision et le mentorat réguliers des agents de surveillance et des points focaux chargés de la surveillance au niveau communautaire.
- Établir/renforcer/déployer le système de gestion des données pour le recensement des cas de variole simienne et la recherche des contacts aux niveaux national et infranational, en utilisant les directives de l'OMS.
- Établir/renforcer les équipes multidisciplinaires et multipartenaires existantes de gestion et d'analyse des données sur les flambées épidémiques couvrant tous les piliers de la riposte au niveau national et dans les zones infranationales fortement touchées. Établir/renforcer les flux de données de surveillance normalisées du niveau périphérique au niveau central.
- Fournir des données probantes systématiques et en temps réel pour expliquer la dynamique des flambées épidémiques et éclairer la prise de décision et les opérations de riposte des piliers.
- Produire et diffuser aux parties prenantes des rapports épidémiologiques et cliniques réguliers (p. ex. hebdomadaires).
- Évaluer l'efficacité du système de surveillance en place, grâce à l'expérience réelle et/ou à des exercices de simulation/virtuels, et utiliser les résultats pour guider les activités de préparation et de riposte futures.
- Inclure la recherche des contacts avec les animaux dans les enquêtes épidémiologiques sur les cas humains.



- Entreprendre des enquêtes et des études détaillées des cas pour caractériser les schémas de transmission entre les humains et les animaux.
- En cas de suspicion de transmission zoonotique, établir une surveillance chez les animaux, en collaboration avec les services de la faune sauvage, les services vétérinaires, les instituts de recherche et les autorités de santé publique ; Inclure les partenaires « Une seule santé » dans l'équipe de gestion de l'incident et continuer à participer activement tout au long de la riposte.

Documents d'orientation pertinents :

- [Temporary Recommendations issued by the WHO Director-General in relation to the multi-country outbreak of monkeypox, octobre 2022](#)
- [Surveillance, case investigation and contact tracing for monkeypox: interim guidance. 25 août 2022](#)
- [Monkeypox and minimum dataset Case reporting form \(CRF\) \(19 août 2022\)](#)
- [Monkeypox Case investigation form \(CIF\) for detailed epidemiological investigations, Version 3](#)
- Protocole d'accompagnement des FIC (élaboré par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe) – disponible auprès des bureaux régionaux de l'OMS
- [Monkeypox outbreak toolbox \(septembre 2022\)](#)
- [Tripartite Operational Tools \[Multisectoral Coordination Mechanism\], 21 septembre 2022](#)
- [Joint Risk Assessment Operational Tool, 9 mars 2021](#)
- [Go.Data](#)
- [Guidelines on ethical issues in public health surveillance, juin 2017](#)



Laboratoires et produits de diagnostic

Activités et capacités clés

- Définir clairement une stratégie nationale de laboratoire avec des critères d'échantillonnage et la mettre en œuvre, afin de s'assurer que tous les cas suspects ont accès à des diagnostics rapides et de haute qualité pour le virus de la variole simienne.
- Adopter et diffuser des modes opératoires normalisés dans le cadre des protocoles d'enquête sur les flambées épidémiques et des enquêtes systématiques pour le prélèvement, le stockage et le transport des échantillons de diagnostic de la variole simienne.
- Établir l'accès aux tests de diagnostic utilisant les tests d'amplification des acides nucléiques (TAAN) recommandés, tels que les tests de réaction en chaîne de la polymérase (PCR) en temps réel, par l'intermédiaire de laboratoires nationaux de diagnostic du virus de la variole simienne désignés aux niveaux national et infranational.
- S'assurer qu'un système et des protocoles nationaux pour le prélèvement, l'analyse et le suivi des échantillons sont en place et fonctionnels. Recenser les dangers et effectuer une estimation des risques en matière de sécurité biologique dans les laboratoires désignés ; appliquer des mesures de sécurité biologique appropriées pour atténuer les risques.
- Élaborer des plans de déploiement de moyens supplémentaires pour gérer la demande accrue de tests et la nécessité de décentraliser les services de dépistage.
- Soutenir les tests en s'assurant que le personnel est formé de manière appropriée, qu'un système de gestion de l'information est en place, que la chaîne d'approvisionnement est en mesure de fournir un accès rapide aux réactifs et aux kits de test, et en maintenant un stock stratégique de réactifs et d'autres matériaux de laboratoire essentiels.
- Assurer l'accès aux laboratoires de référence régionaux et/ou mondiaux pour les tests de confirmation et la caractérisation des virus, selon que de besoin, et assurer la disponibilité de personnel certifié pour l'expédition de matières infectieuses conformément aux réglementations internationales.
- Veiller à ce que les résultats des tests puissent être communiqués aux patients et aux prestataires de soins de santé en temps opportun, en accordant l'attention voulue à la confidentialité des renseignements personnels sur la santé des patients.
- Veiller à ce que les données de laboratoire soient reliées aux principales données épidémiologiques et cliniques, y compris les informations cliniques et les résultats des tests de dépistage du VIH et des infections sexuellement transmissibles, en concevant des systèmes de gestion de l'information appropriés pour permettre une analyse des données et une action en temps utile.
- Soutenir les laboratoires dans la gestion sans risque des déchets de laboratoire, notamment grâce à des ressources humaines et à des infrastructures dédiées.
- Élaborer un mécanisme d'évaluation des performances pour les analyses en laboratoire, y compris des indicateurs de qualité et des programmes d'évaluation externe de la qualité.
- Surveiller et évaluer les produits de diagnostic, la qualité des données et la performance du personnel, et intégrer les résultats dans un examen stratégique de la capacité des laboratoires nationaux, et partager les enseignements tirés.
- Élaborer une stratégie nationale de surveillance génomique du virus de la variole simienne en tenant compte de la nécessité d'un séquençage génomique pour suivre l'évolution du virus et de la disponibilité des ressources.
- Partager les données relatives aux séquences génétiques sur des plateformes accessibles au public et partager le matériel viral le cas échéant.

Documents d'orientation pertinents :

- [Analyses en laboratoire pour la détection du virus de la variole du singe \(orthopoxvirose simienne\) : orientations provisoires, 23 mai 2022](#)
- [Orthopoxvirose simienne : les experts renomment les variants du virus, 12 août 2022](#)
- [WHO Guidance on regulations for the transport of infectious substances 2021-2023, 25 février 2021](#)
- [Laboratory biosafety manual, 4th edition \(21 décembre 2020\)](#)
- [WHO Guidance on regulations for the transport of infectious substances 2021-2022, 25 février 2021](#)
- [PAHO Laboratory Guidelines for the Detection and Diagnosis of Monkeypox Virus Infection, 2 septembre 2022](#)



Communication sur les risques, mobilisation communautaire et gestion de l'infodémie

Activités et capacités clés

Stratégie et coordination

- Cartographier les principaux partenaires, parties prenantes, capacités et lacunes, ainsi que les activités clés, les groupes de population prioritaires et vulnérables et les zones géographiques.
- Élaborer et mettre à jour la stratégie en matière de communication sur les risques et de mobilisation communautaire afin d'inclure des approches de gestion de l'infodémie, des plans de travail, des mécanismes de surveillance et des budgets.
- S'assurer que la communication sur les risques et la mobilisation communautaire ainsi que la gestion de l'infodémie sont incorporées dans les mécanismes, stratégies et plans de coordination de la riposte nationale face aux flambées épidémiques et de gestion et technologies de l'information.
- Inclure la communication sur les risques, la mobilisation communautaire et la gestion de l'infodémie dans les estimations des risques.
- Établir/réactiver des mécanismes de coordination avec les principaux partenaires et les communautés touchées au niveau national et dans les zones infranationales à haut risque. Activer des groupes de travail communautaires et allouer des fonds.
- Développer une collaboration efficace entre les acteurs psychosociaux, les membres de la communauté, les cliniciens, les organisateurs d'événements et d'autres groupes de parties prenantes pertinents afin de maximiser l'impact positif des activités au sein de la population.

Connaissances sociales et comportementales

- Pendant la phase de préparation des interventions (si possible), au début de la flambée épidémique et à des moments clés de la riposte face à la flambée épidémique, effectuer une analyse qualitative rapide des contextes communautaires dans les zones à risque élevé et parmi les groupes à haut risque, notamment :
 - Cartographier les réseaux, plates-formes et canaux de communication essentiels et fiables.
 - Cartographier les principales personnes influentes aux niveaux national et infranational par public clé.
 - Élaborer des mécanismes de retour d'information pour saisir et analyser les sources de perspectives communautaires (par exemple, enquêtes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP), discussions de groupe, entretiens avec des informateurs clés, études socio-anthropologiques (ethnographie), suivi des rumeurs, suivi des appels vers les lignes d'assistance médicale et de santé publique, suivi des articles d'opinion dans les médias nationaux et locaux, suivi des médias sociaux, etc., examens des rapports publiés et non publiés sur les sciences sociales, dialogues communautaires et mécanismes de consultation) et agir en conséquence.
- Effectuer une écoute sociale régulière pour recueillir des données sur les lacunes dans les connaissances, les perceptions, les croyances, les comportements, les attitudes, l'acceptabilité des interventions, les rumeurs et la désinformation.
- Mener une analyse sociale afin de comprendre et d'aborder les premières préoccupations et questions liées à l'adoption des comportements souhaités, et suggérer des mesures pour favoriser l'acceptation et autonomiser les communautés.
- Inclure les connaissances sociales et comportementales en tant que composante du programme de surveillance multisource de l'épidémie, en utilisant ces connaissances pour éclairer l'action tout au long de la riposte face à la flambée épidémique.

Mobilisation communautaire

- Cartographier et mobiliser les collectivités touchées par la flambée épidémique et les inclure dans la riposte face à la flambée épidémique tout au long du cycle de la situation d'urgence (prévention, préparation, capacité d'intervention, riposte et relèvement).
- Identifier et mobiliser les principales personnes influentes (par exemple, autorités locales, politiciens, journalistes, dirigeants communautaires/religieux, forces de sécurité, etc.) au niveau communautaire.
- Appuyer la sensibilisation des communautés et financer les organisations communautaires.
- Inclure les collectivités dans les activités de gouvernance, de planification et de riposte.
- Veiller à ce que la mobilisation des communautés soit culturellement appropriée, empathique et sensible à la stigmatisation.
- Élaborer conjointement des stratégies, des plans, des interventions ou des activités fondés sur des données probantes, ainsi que du matériel adapté aux besoins des communautés concernées.



- Lorsque les groupes de population les plus exposés au risque d'infection sont marginalisés et stigmatisés, travailler avec les réseaux communautaires existants pour atteindre et soutenir ces groupes, y compris ceux représentés par les populations affectées et vulnérables, les réseaux de lutte contre le VIH, ainsi que ceux des organisations confessionnelles, des employeurs et des entreprises, et autres.
- Établir systématiquement des mécanismes de rétroaction par le biais des médias sociaux, des enquêtes sur les perceptions des communautés, des enquêtes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques, des dialogues directs et des consultations pour s'assurer que les réactions de la communauté sont prises en compte dans les mesures de riposte et que les communautés et les populations touchées sont assurées de bénéficier de la riposte.
- Établir, renforcer ou déployer des dialogues et des mécanismes de consultation en matière de santé publique (y compris des lignes d'assistance téléphonique et des applications de médias sociaux) permettant des conversations bidirectionnelles ; utiliser les réseaux communautaires pour la diffusion, en particulier dans les communautés où les groupes les plus à risque d'infection sont marginalisés.
- Veillez à ce que les résultats liés au retour d'information soient toujours communiqués aux communautés à l'origine du rapport.
- Ajuster les approches de mobilisation communautaire et les messages clés de chaque Pilier en fonction des résultats des enquêtes pertinentes, de l'analyse sociale et des retours d'information de la communauté.
- Aborder et gérer la stigmatisation éventuelle de ceux qui ont ou ont eu la variole simienne, de leurs contacts et de leurs familles.
- À l'appui de la surveillance, renforcer la recherche active dans le système communautaire d'alerte précoce pour les cas suspects et les décès dans la communauté.
- Favoriser l'appropriation pour soutenir les études socio-comportementales sur les facteurs de risque de transmission de l'animal à l'humain dans les zones d'enzootie de variole simienne.

Communication sur les risques lors d'une situation d'urgence

- Reconnaître et communiquer de manière proactive ce que l'on sait, ce que l'on ignore et ce que les organismes chargés de la riposte font pour en savoir plus.
- Élaborer des messages clés transparents, empathiques et fondés sur des données probantes, à l'intention des groupes de population les plus exposés au risque d'infection, sur les symptômes de la variole simienne, son mode de propagation, la façon de se protéger et de protéger les autres, et ce qu'il faut faire en cas de variole simienne confirmée ou suspectée.
- Identifier les groupes de population présentant un risque plus élevé d'infection et/ou les groupes vulnérables risquant de contracter une forme grave de variole simienne et répondre à leurs besoins de communication respectifs par des canaux adéquats.
- Dans les zones d'enzootie, fournir des informations sur la prévention et réduire les risques liés à la manipulation des animaux sensibles, y compris la faune sauvage et la manipulation ou la consommation de viande de brousse.
- Effectuer des tests des messages pour s'assurer que les messages trouvent un écho auprès des publics cibles.
- Établir des relations avec les médias et organiser des ateliers avec les journalistes afin de développer une bonne compréhension du sujet et d'encourager un reportage précis.
- Utiliser des canaux qui ont déjà la confiance des communautés et des groupes de population à risque élevé d'infection (télévision, radio, médias sociaux, plateformes communautaires, etc.).
- Faire appel à des voix de confiance pour amplifier le message via de multiples canaux ciblés utilisés et approuvés par des populations affectées spécifiques.
- Diffuser largement les messages et les supports clés pour atteindre les publics cibles (par exemple, par le biais des médias, des agents de santé, des autorités locales, des chefs communautaires/religieux, des organisateurs d'événements, des écoles, des guérisseurs traditionnels et d'autres parties prenantes identifiées).
- Utiliser les données socio-comportementales et les connaissances communautaires provenant des mécanismes de rétroaction pour élaborer, mettre à jour ou adapter les messages clés en fonction des besoins des communautés et des groupes de population à risque élevé d'infection.
- Utiliser des stratégies et des approches fondées sur des données factuelles pour prévenir et combattre la stigmatisation et la discrimination.



Gestion de l'infodémie

- Activer les mécanismes d'écoute, d'analyse et de réponse relatifs à l'infodémie.
- Activer des systèmes de suivi et de gestion rapides de la désinformation au moyen d'approches de communication sur les risques.
- Utiliser les données des systèmes d'écoute sociale en ligne et hors ligne pour répondre à la désinformation et/ou aux rumeurs et à toutes les questions soulevées par les communautés.

Renforcement des capacités

- Collaborer avec les réseaux locaux et former des équipes spécialisées dans la communication sur les risques, l'engagement communautaire et la gestion des infodémies pour les zones infranationales touchées et à haut risque. Inclure les agents de proximité, les dirigeants communautaires et les prestataires de services de santé sexuelle.
- Former les agents de santé locaux et les autres parties prenantes concernées à leurs devoirs de communication, aux stratégies d'intervention clé, aux principaux messages à transmettre aux communautés et aux techniques de gestion des conflits.
- Former les professionnels des médias, y compris ceux qui influencent les médias et ceux qui vérifient les faits, à l'identification et à la communication d'informations scientifiques crédibles.
- Former les principales parties prenantes, y compris les agents de santé, aux compétences de communication interpersonnelle et aux interactions culturellement appropriées avec tous les membres des communautés pour s'assurer que les interventions de riposte seront acceptées.

Suivi et évaluation

- Contrôler l'efficacité de la stratégie de communication sur les risques et de mobilisation communautaire et recueillir les enseignements tirés de ces activités pour guider les interventions futures de préparation et de riposte.

Documents d'orientation pertinents:

- [Risk communication and community engagement \(RCCE\) for monkeypox outbreaks: Interim guidance, 24 juin 2022](#)
- [Conseils de santé publique relatifs à la communication sur les risques et à la participation communautaire pour comprendre, prévenir et combattre la stigmatisation et la discrimination liées à la variole du singe, 1er septembre 2022](#)
- [Conseils de santé publique concernant la récente flambée de variole du singe \(orthopoxvirose simienne\) à l'intention des homosexuels, des bisexuels et des autres hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, 18 juillet 2022](#)
- [Rétablissement à la maison après avoir contracté la variole du singe, 24 juillet 2022](#)
- [Monkeypox Outbreak: Advice for health workers, 25 mai 2022](#)
- [Variole du singe \(orthopoxvirose simienne\) : Principaux faits, 19 mai 2022](#)
- [Monkeypox Q&A, 31 août 2022](#)
- [Guidelines on ethical issues in public health surveillance, juin 2017](#)



Points d'entrée, voyages et transports internationaux, rassemblements de masse et mouvements de population

Activités et capacités clés

- Émettre des conseils aux voyageurs pour les cas confirmés et suspects de variole du singe, conformément aux recommandations du Comité d'urgence du RSI concernant l'épidémie de variole simienne qui touche plusieurs pays, y compris des exemptions pour les personnes qui voyagent pour recevoir des soins médicaux urgents, pour fuir des situations mettant leur vie en danger ou pour les travailleurs transfrontaliers.
- Assurer une communication et un partage de données continus entre les autorités sanitaires et les autorités chargées des transports, ainsi que les points d'entrée, à l'intérieur et entre les pays, afin de faciliter la recherche internationale des contacts à des fins d'enquête sur les flambées épidémiques et de surveillance sanitaire.
- Veiller à ce que le suivi de l'état de santé soit dûment coordonné entre les autorités sanitaires compétentes des deux côtés de la frontière.
- Les pays doivent disposer d'une stratégie de surveillance claire et d'une capacité de santé publique suffisante pour permettre un repérage des cas et un suivi des contacts fiables, y compris le lien avec l'historique des voyages, en concordance avec les efforts de surveillance et de riposte nationaux et infranationaux. Les autorités nationales et, le cas échéant, les autorités infranationales qui interviennent dans le processus d'estimation des risques doivent :
 - Élaborer des messages de communication sur les risques et fournir aux voyageurs des renseignements et des instructions, au point d'entrée ou par l'intermédiaire des centres de médecine des voyages, des agences de voyage et des exploitants de moyens de transport, sur les signes et les symptômes de la variole simienne ; la lutte anti-infectieuse ; les recommandations du RSI pour les voyages internationaux et des conseils sur la participation aux rassemblements de masse pendant la flambée épidémique de variole simienne en cours, ainsi que sur la manière et le moment de consulter un médecin et de contacter les autorités sanitaires locales.
 - Prendre des dispositions opérationnelles pour faciliter le respect des exigences en matière de prise en charge des cas et des contacts, y compris en échangeant des informations en temps utile avec les autorités sanitaires (par exemple à l'aide des listes de passagers pour la recherche des contacts et de la collecte de formulaires de localisation remplis par les passagers).
 - Travailler en coordination avec les exploitants de moyens de transport pour veiller au respect des exigences des pays concernant la soumission de la Déclaration maritime de santé, annexe 8 du RSI (2005), et de la partie relative aux questions sanitaires de la Déclaration générale d'aéronef, annexe 9 du RSI (2005).
 - Renforcer les canaux de communication entre les pays, notamment par l'intermédiaire des points focaux du RSI (2005) afin de faciliter la recherche internationale des contacts.
- Veiller à la mise en place de systèmes précis et opportuns de suivi des activités pour la mise en œuvre des Recommandations temporaires du Comité d'urgence du RSI concernant l'épidémie de variole simienne dans plusieurs pays liée aux voyages internationaux, afin de saisir tout progrès ou toute lacune.
- Effectuer une cartographie de tous les rassemblements de masse actuels et futurs en collaboration avec les autorités nationales et infranationales compétentes afin d'appliquer une approche rigoureuse fondée sur les risques. Une telle approche comprend trois étapes : l'évaluation des risques, l'atténuation des risques et la communication sur les risques, ce qui permet de prendre une décision éclairée sur l'opportunité de l'événement en question et sur les meilleures dispositions à prendre pour réduire tout risque de propagation de la variole simienne, si l'événement a lieu.
- Veiller à ce que les communautés impliquées dans les rassemblements de masse actuels et futurs soient sensibilisées au risque de transmission de la maladie et que toutes les mesures appropriées soient mises en œuvre en collaboration avec les autorités nationales et infranationales compétentes pour minimiser ces risques.
- Assurer une communication claire sur les risques afin d'aider les personnes à accepter les changements et les modifications apportés au déroulement d'un événement. Cette communication doit reposer sur deux éléments fondamentaux : i) la raison d'être des modifications/changements apportés au rassemblement de masse ; ii) les besoins de communication des personnes présentes au rassemblement.
- Veiller à ce que la communication sur les risques et d'autres mesures de précaution soient mises en œuvre dans les lieux de rassemblement de masse et de voyage liés à des activités à haut risque, y compris, mais sans s'y limiter, les lieux de sexe sur place, tels que les bains publics, les chambres noires et les croisières à thème.
- Effectuer un suivi étroit des activités et une supervision formative régulière pour s'assurer que les réalisations sont sur la bonne voie et que la qualité est maintenue à niveau.



Documents d'orientation pertinents :

- [Temporary Recommendations issued by the WHO Director-General in relation to the multi-country outbreak of monkeypox, octobre 2022](#)
- [Conseils de santé publique pour les rassemblements durant l'épidémie actuelle d'orthopoxvirose simienne \(variole du singe\), 28 juin 2022](#)
- [Webinaire EPI-WIN sur l'épidémie d'orthopoxvirose simienne et les rassemblements de masse \(enregistrement et présentations\), 24 juin 2022](#)
- [WHO EURO & ECDC: Monkeypox outbreak: Resource toolkit for event organisers, 5 juillet 2022](#)
- [WHO EURO, ECDC: Interim advice for public health authorities on summer events during the monkeypox outbreak in Europe, 14 juin 2022](#)



Activités et capacités clés

Coordonner et planifier l'introduction du vaccin

- Veiller à ce que les groupes consultatifs techniques nationaux sur la vaccination et les groupes de travail associés, ou l'équivalent, soient établis/ utilisés et dotés des ressources nécessaires pour pouvoir formuler des recommandations/conseils/décisions sur l'utilisation des vaccins contre la variole et la variole simienne.
- Convoquer les groupes consultatifs techniques nationaux sur la vaccination pour examiner les données probantes et élaborer des recommandations de politique générale concernant l'utilisation des vaccins contre la variole simienne, en fonction du contexte et des directives nationales.
- Il est conseillé aux groupes consultatifs techniques nationaux sur la vaccination d'examiner les choix et la disponibilité des vaccins dans leur juridiction ainsi que les implications de la vaccination avec les vaccins contre la variole et la variole simienne, y compris l'usage hors indication, les protocoles pour l'utilisation compassionnelle ou l'autorisation d'urgence, et les protocoles expérimentaux pour la collecte de données robustes conformément aux recommandations de l'OMS.
- Veiller à ce que les autorités nationales de réglementation (ANR) disposent de cadres juridiques, de lignes directrices et de la capacité de délivrer des autorisations réglementaires pour l'utilisation des vaccins contre la variole et la variole simienne avec des plans de gestion des risques en place.

La vaccination de masse n'est pas requise ni recommandée pour la variole simienne pour le moment

- Lorsque des vaccins appropriés sont disponibles, envisager une vaccination préventive primaire (pré-exposition) pour les personnes à haut risque d'exposition, notamment les personnes qui s'identifient homosexuelles ou bisexuelles, ou les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) ou d'autres personnes ayant des partenaires sexuels multiples ; et les agents de santé présentant un risque élevé d'exposition, le personnel de laboratoire travaillant avec des orthopoxvirus, le personnel de laboratoire clinique effectuant des tests de diagnostic pour la variole simienne, les membres des équipes de riposte à la flambée épidémique (tels que désignés par les autorités nationales de santé publique).
- Lorsque des vaccins appropriés sont disponibles, envisager la vaccination préventive post-exposition pour les contacts proches des cas avant l'apparition de tout symptôme, idéalement dans les quatre jours suivant la première exposition (et jusqu'à 14 jours en l'absence de symptômes), afin de prévenir l'apparition de la maladie ou d'en atténuer la gravité. La vaccination préventive post-exposition peut être envisagée pour les personnes appartenant à des groupes de population particuliers, c'est-à-dire pendant la grossesse, pour les enfants ou pour les personnes immunodéprimées, y compris les personnes vivant avec le VIH, si un vaccin approprié pour ces groupes est disponible, après une évaluation minutieuse des risques et des avantages.
- Élaborer des stratégies pour accroître la couverture vaccinale parmi les groupes de population identifiés pour une vaccination préventive primaire et une vaccination préventive post-exposition, et lutter contre la réticence à la vaccination.
- Examiner les données épidémiologiques et définir opérationnellement les populations cibles qui seront prioritaires pour l'accès aux vaccins, estimer leur nombre et élaborer une stratégie d'administration pour atteindre ces populations.
- Identifier les déficits de financement des coûts opérationnels et, si nécessaire, faire appel à un financement multilatéral et à un financement par des donateurs nationaux.

Optimiser les prestations de services

- Lorsque des vaccins sont proposés, les autorités sanitaires nationales doivent veiller à ce que le personnel soit pleinement informé et formé sur l'utilisation sûre et appropriée des vaccins contre la variole et la variole simienne à capacité de réplication, à capacité de réplication minimale et/ou sans réplication.
- Les autorités sanitaires nationales doivent veiller à ce que des informations soient fournies au personnel de santé sur l'administration du vaccin contre la variole simienne MVA-BN par injection sous-cutanée ou intradermique, et sur l'utilisation d'aiguilles bifurquées pour l'administration d'ACAM2000 ou de LC16.
- Examiner et répondre aux exigences particulières en matière de formation du personnel concerné sur la vaccination et la déclaration des manifestations postvaccinales indésirables (MAPI).
- Veiller à ce que les décisions relatives à la vaccination contre la variole ou la variole simienne soient prises dans le cadre d'un processus décisionnel clinique partagé et reposent sur une évaluation conjointe des risques et des avantages, entre un prestataire de soins de santé et la personne à vacciner, au cas par cas.



Mettre à jour les protocoles relatifs aux mesures de lutte anti-infectieuse, y compris les équipements de protection individuelle adéquats, afin de minimiser le risque d'exposition pendant les séances de vaccination.

Faire en sorte que les agents de santé jouent un rôle central dans la réussite du déploiement des vaccins, en raison de leurs trois rôles, à savoir recevoir les vaccins, les fournir et influencer l'acceptation et l'utilisation des vaccins par les personnes.

Initier et évaluer les processus de déploiement des vaccins

Élaborer des messages et des supports clés pour les communications publiques et le plaidoyer, conformément au plan de demande.

Définir et mettre en œuvre des stratégies d'administration du vaccin contre la variole et la variole simienne en tirant parti des plateformes de vaccination existantes pour atteindre au mieux les groupes cibles identifiés.

Procéder à des évaluations de l'efficacité et de l'impact du vaccin en conditions réelles, afin d'éclairer les politiques et l'optimisation. Définir des approches pour évaluer les infections survenues malgré la vaccination en tant qu'indicateurs de l'efficacité réelle du vaccin.

Mettre à jour les plans nationaux de vaccination ou tout autre document stratégique similaire avec l'aide des organismes concernés et conformément aux recommandations du Groupe consultatif stratégique d'experts (SAGE) sur la vaccination de l'OMS et du Groupe consultatif technique national sur la vaccination, en y intégrant les nouvelles informations sur les profils des vaccins, etc.

Mettre au point ou adapter les outils de suivi électroniques et/ou sur papier nécessaires et les dispositions institutionnelles appropriées (par exemple, cartes/certificats de vaccination, registres nominatifs dans les établissements, etc.) pour suivre les progrès et la couverture parmi les différentes catégories à risque et faciliter l'administration des vaccins et la notification en temps voulu.

Produire et distribuer des outils de suivi aux prestataires de services de vaccination admissibles, développer, tester et déployer toute modification des systèmes électroniques, fournir une formation à l'utilisation de ces outils et processus aux prestataires traditionnels et nouveaux.

Planifier et mettre en œuvre une campagne d'information forte pour informer les personnes vaccinées qu'il faut environ 2 semaines après la fin d'une série complète de vaccination (1 ou 2 doses selon le produit) pour que l'immunité se développe et que le niveau de protection conféré par la vaccination est actuellement inconnu.

S'attaquer à la réticence à la vaccination, à la stigmatisation, à la désinformation et aux autres problèmes liés à la demande.

Établir ou renforcer les systèmes de surveillance de l'innocuité des vaccins

Mettre en œuvre un système de pharmacovigilance solide pour détecter et déclarer les manifestations postvaccinales indésirables (MAPI), et veiller à ce que des lignes directrices, des procédures documentées et des outils pour la planification et la réalisation des activités de pharmacovigilance des vaccins (c'est-à-dire, déclaration des MAPI, enquête, évaluation de la causalité, communication sur les risques et riposte) soient élaborés et diffusés aux installations et sites de surveillance.

S'assurer qu'un comité de coordination de la sécurité est en place.

Établir des formulaires et les procédures de notification entre le Programme élargi de vaccination et l'Autorité nationale de réglementation pour partager les informations sur la sécurité et la prise de décision.

Définir les rôles et les responsabilités et mettre en place un mécanisme de coordination entre les parties prenantes concernées (Autorité nationale de réglementation, Programme élargi de vaccination, Ministère de la santé, OMS et autres) pour l'échange d'informations sur l'innocuité des vaccins contre la variole et la variole simienne, y compris les systèmes de données et les flux d'informations pertinents.

Déterminer et sécuriser les canaux de mécanismes de partage des données afin de partager les données et les résultats relatifs à l'innocuité des vaccins contre la variole et la variole simienne avec les partenaires régionaux et internationaux concernés.

Surveiller les nouvelles données probantes sur la performance et l'innocuité des vaccins, ainsi que les mises à jour des recommandations sur les vaccins du Groupe stratégique consultatif d'experts (SAGE) sur la vaccination, et réunir les groupes consultatifs techniques nationaux sur la vaccination pour les mises à jour des politiques d'utilisation des vaccins, si nécessaire.

Documents d'orientation pertinents :

- [Vaccines and immunization for monkeypox: Interim guidance, 24 août 2022](#)
- [Currently available evidence on monkeypox vaccines, 2 août 2022](#)
- [Policy brief on vaccination against monkeypox in the WHO European Region, 26 août 2022](#)



Activités et capacités clés

Prise en charge des cas

- Recenser les groupes de population à risque élevé d'exposition à la variole simienne et/ou les groupes vulnérables risquant de contracter une forme grave de variole simienne.
- Cartographier les établissements de santé publics et privés et leur personnel (par exemple, les soins primaires et urgents, les services de santé sexuelle, les cliniques de dermatologie, les autres services de soins de première ligne, y compris les guérisseurs traditionnels, les pharmacies et les autres prestataires), et recenser les autres établissements susceptibles d'être utilisés pour fournir un traitement, en fonction du contexte local de la flambée épidémique.
- Évaluer en permanence la charge qui pèse sur le système de santé local, en particulier pour ce qui concerne les services de santé sexuelle, les capacités d'analyse des laboratoires et les programmes de vaccination, le cas échéant.
- Veiller à ce que des directives de prise en charge clinique soient diffusées pour les soins de tous les patients atteints de la variole simienne, y compris pour les patients nécessitant des soins primaires et pour prévenir/soigner les complications.
- Diffuser régulièrement des informations actualisées, former les agents de santé (y compris les agents de santé communautaires, les médecins, les infirmières, les physiothérapeutes et les équipes ambulatoires) et rafraîchir leurs connaissances concernant la prise en charge de la variole simienne, en utilisant des protocoles spécifiques fondés sur des normes internationales et les orientations cliniques de l'OMS
- Mettre en place des parcours de soins urgents et d'orientation préhospitaliers dédiés à la variole simienne.
- Soutenir la cartographie et l'évaluation des installations médicales.
- Augmenter les capacités de soins cliniques en fonction de la situation épidémiologique, en s'appuyant sur les réseaux professionnels existants, comme ceux pour les infections sexuellement transmissibles (IST), le VIH ou la dermatologie.
- Assurer des soins médicaux, nutritionnels, psychosociaux et palliatifs complets aux personnes atteintes de la variole simienne, y compris la prise en charge d'autres infections (par exemple, le VIH, les infections sexuellement transmissibles, les infections bactériennes).
- Fournir des normes de soins optimisées pour tous les patients et renforcer la prévention de la transmission ultérieure de la variole simienne.
- Évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des procédures et des protocoles de prise en charge des cas et ajuster les directives et/ou combler les lacunes dans la mise en œuvre au besoin.
- Informer les autorités compétentes et les autres parties prenantes sur les modalités de participation au protocole d'utilisation contrôlée en situation d'urgence d'interventions non homologuées (MEURI) et au protocole CORE, et veiller à ce que les autorisations et les systèmes nationaux soient en place pour l'accès aux agents antiviraux par le biais de ces mécanismes.
 - L'utilisation d'antiviraux pour le traitement de la variole simienne doit faire l'objet d'études collaboratives sur l'efficacité clinique, en utilisant des méthodes de conception (par exemple, CORE) et des outils de collecte de données normalisés pour les données cliniques et les données relatives aux issues, afin d'accroître rapidement la production de données factuelles sur l'efficacité et l'innocuité.
 - Si cela n'est pas possible, leur utilisation peut toujours être envisagée dans le cadre de protocoles d'accès élargi (MEURI – protocole d'utilisation contrôlée en situation d'urgence d'interventions non homologuées) utilisant une collecte de données harmonisée pour l'innocuité et les issues cliniques (comme la Plateforme de données cliniques de l'OMS pour la variole simienne) qui représentent le minimum souhaitable dans le contexte d'une flambée épidémique comme celle qui sévit actuellement.
- Participer à la collecte de données harmonisées pour favoriser l'échange de connaissances via la Plateforme de données cliniques de l'OMS pour la variole simienne et aux appels bihebdomadaires du réseau clinique organisés par l'Équipe de prise en charge clinique pour faciliter la caractérisation clinique de la variole simienne, relever les défis, partager les meilleures pratiques en matière de soins cliniques et favoriser la collaboration mondiale.
- Définir la voie réglementaire et les autorisations requises pour l'importation et/ou l'utilisation clinique de produits thérapeutiques spécifiques, conformément aux recommandations ou aux différents protocoles décrits ci-dessus.



Documents d'orientation pertinents :

- [WHO Global Clinical Platform for Monkeypox](#)
- [Prise en charge clinique, prévention et maîtrise de l'orthopoxvirose simienne \(variole du singe\) : Orientation provisoire pour une intervention rapide, 10 juin 2022.](#)
- [WHO Target Product Profiles for Monkeypox Therapeutics, 25 août 2022](#)
- [CORE Protocol: A randomized, placebo-controlled, double-blinded trial of the safety and efficacy of treatments for patients with monkeypox virus disease, 24 juillet 2022](#)
- [Emergency use of unproven clinical interventions outside clinical trials: ethical considerations, 12 avril 2022](#)

**Activités et capacités clés**

- Évaluer les capacités en matière de lutte anti-infectieuse et d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) (aptitude à mettre en œuvre les normes et les interventions dans ces domaines) dans les établissements de santé (y compris les services publics et privés, ainsi que les services de soins primaires contre les infections sexuellement transmissibles) et dans les milieux communautaires où le risque de transmission est considéré comme élevé.
- Convoquer le Programme national de lutte anti-infectieuse ou le Groupe de travail national sur la lutte anti-infectieuse pour réviser, adapter et diffuser les politiques, les directives nationales sur la lutte anti-infectieuse, la formation, la surveillance, la prise en charge des agents de santé exposés ou présentant une infection confirmée et d'autres activités liées à la lutte anti-infectieuse dans le système de santé et les milieux communautaires, et renforcer les programmes de lutte anti-infectieuse au niveau des établissements de santé.
- Tirer parti des programmes nationaux de formation existants en matière de lutte anti-infectieuse et intégrer les mesures requises pour la variole simienne dans les établissements de soins et les communautés.
- Élaborer et mettre en œuvre un système et des politiques de surveillance pour identifier et notifier les infections à la variole simienne associées aux soins de santé chez les patients et les agents de santé, conformément aux politiques nationales.
- Développer, en collaboration avec les services de santé au travail dans la mesure du possible, un système permettant de détecter et gérer les expositions et les infections à la variole simienne des agents de santé, y compris la détection des infections et la prise en charge des cas exposés et confirmés.
- Mettre en œuvre des mesures de lutte anti-infectieuse intégrées pour la prise en charge de la variole simienne dans les établissements de santé et les communautés, notamment des précautions standard pour tous les patients à tout moment, auxquelles s'ajoutent des précautions liées à la transmission pour les cas suspects ou confirmés de variole simienne ; des mesures de dépistage, de triage, de reconnaissance précoce et d'isolement dans les établissements de santé.
- Évaluer la capacité de montée en puissance, identifier les ressources nécessaires (financières, logistiques, humaines) et activer les plans d'urgence nécessaires pour assurer un niveau de personnel de santé adéquat, des capacités de triage, la disponibilité de chambres d'isolement avec toilettes dédiées, la disponibilité d'équipements de protection individuelle et d'autres fournitures de lutte anti-infectieuse.
- Effectuer des estimations approfondies des risques, se préparer et mettre en place une riposte rapide à tout cas ou toute flambée épidémique de variole simienne dans les lieux collectifs tels que les hôpitaux, les prisons, les résidences de travailleurs migrants ou d'autres lieux où la densité de population peut être élevée, notamment les établissements dédiés aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou aux réfugiés.
- Collaborer avec les équipes de communication et les parties prenantes concernées pour élaborer des messages de communication sur les risques et des stratégies de diffusion liés à la lutte anti-infectieuse et aux mesures de santé publique et sociales, en tenant compte des questions contextuelles telles que les milieux communautaires et les groupes de population à risque.
- Soutenir la recherche-développement en matière de lutte anti-infectieuse par la mise en œuvre de protocoles de recherche visant à combler les lacunes dans les connaissances relatives à la variole simienne.

Documents d'orientation pertinents :

- [Prise en charge clinique, prévention et maîtrise de l'orthopoxvirose simienne \(variole du singe\) : Orientation provisoire pour une intervention rapide, 10 juin 2022](#)
- [Framework and toolkit for infection prevention and control in outbreak preparedness, readiness and response at the national level, 2021](#)
- [Framework and toolkit for infection prevention and control in outbreak preparedness, readiness and response at the health care facility level, 2022](#)
- [WHO and UNICEF. Water and sanitation for health facility improvement tool \(WASH FIT\): a practical guide for improving quality of care through water, sanitation and hygiene in health care facilities, 2nd ed., 2022](#)
- [Lignes directrices sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections au niveau national et au niveau des établissements de soins de courte durée, 2016](#)
- [Minimum requirements for infection prevention and control programmes, 2019](#)
- [Instructions for the national infection prevention and control assessment tool 2 \(IPCAT2\), 2017](#)
- [Infection prevention and control assessment framework at the facility level, 2018](#)



Activités et capacités clés

- Travailler sur les priorités de recherche des pays et s'engager dans des collaborations interdisciplinaires mondiales afin de mener des recherches sur les priorités à l'échelle mondiale, pour générer des données, combler les principales lacunes dans les connaissances et partager les meilleures pratiques.
- Utiliser des outils normalisés pour la recherche-développement dans les situations d'urgence (p. ex. protocoles génériques, formulaires de déclaration de cas).
- Utiliser les réseaux de recherche existants pour l'échange de connaissances entre pairs.
- Encourager, soutenir et faciliter la collecte de données et la recherche prioritaire dans les domaines de travail pertinents à la variole simienne, y compris, mais sans s'y limiter, la transmission de la maladie et son évolution naturelle ; les produits de diagnostic et les technologies innovantes, y compris les tests au lieu de prestation de soins, la cinétique virale pour tous les types d'échantillons et les produits de diagnostic vétérinaires ; la recherche sur les données comportementales et les études sur l'efficacité des interventions ; le risque d'exposition pour les agents de santé et la prise en charge avant et après l'exposition ; la recherche sur la transmission zoonotique de la variole simienne à l'interface homme-animal-environnement, y compris les facteurs de risque socio-économiques et comportementaux, et les indications pour la surveillance environnementale dans les eaux usées.

Produits de diagnostic, traitements et vaccins

- Adapter les protocoles de recherche du Schéma directeur en matière de R-D pour la prévention des épidémies aux circonstances locales, au besoin.
- Évaluer les diagnostics, les traitements et les vaccins à des fins d'usage compassionnel et d'essais cliniques, d'approbation réglementaire, d'autorisation de mise sur le marché et/ou de surveillance post-commercialisation, selon le cas
- Faire tous les efforts possibles pour utiliser les vaccins existants ou nouveaux contre la variole simienne dans le cadre d'études collaboratives sur l'efficacité clinique, en utilisant des méthodes de conception normalisées et des outils de collecte de données pour les données cliniques et les données relatives aux issues, afin d'accroître rapidement la production d'éléments de preuve sur l'efficacité et l'innocuité, de recueillir des données sur l'efficacité des vaccins (comme la comparaison de schémas vaccinaux à une ou deux doses), et de mener des études sur l'efficacité des vaccins.
- Faire tous les efforts possibles pour utiliser des agents thérapeutiques et antiviraux existants ou nouveaux pour le traitement des cas de variole simienne dans le cadre d'études collaboratives sur l'efficacité clinique, en utilisant des méthodes de conception et des outils de collecte de données normalisés pour les données cliniques et les données relatives aux issues, afin d'accroître rapidement la production d'éléments de preuve sur l'efficacité et l'innocuité.
- Lorsque l'utilisation de vaccins et d'antiviraux contre la variole simienne dans un contexte de recherche collaborative n'est pas possible, l'utilisation dans le cadre de protocoles d'accès élargis, comme le protocole d'utilisation contrôlée en situation d'urgence d'interventions non homologuées et expérimentales (MEURI), peut être envisagée dans certaines circonstances, en utilisant une collecte de données harmonisée pour les issues cliniques (comme la plateforme clinique mondiale de l'OMS pour la variole simienne).

Innovation, développement et capacité de fabrication de contre-mesures médicales

- Augmenter la production et la disponibilité des contre-mesures médicales.
- Travailler avec l'OMS pour veiller à ce que les fournitures nécessaires soient mises à disposition en fonction des besoins de santé publique, de la solidarité et à un coût raisonnable pour les pays.

Documents d'orientation pertinents:

- [Temporary Recommendations issued by the WHO Director-General in relation to the multi-country outbreak of monkeypox, octobre 2022](#)
- [WHO R&D Blueprint: Monkeypox](#)
- [WHO R&D Blueprint: WHO Monkeypox research – What are the knowledge gaps and priority research questions? 2–3 juin 2022](#)
- [WHO monkeypox research: What study designs can be used to address the remaining knowledge gaps for monkeypox vaccines? 2 août 2022](#)
- [CORE Protocol: A randomized, placebo-controlled, double-blinded trial of the safety and efficacy of treatments for patients with monkeypox virus disease, 24 juillet 2022](#)
- [Emergency use of unproven clinical interventions outside clinical trials: ethical considerations, 12 avril 2022](#)
- [Plan stratégique pour la préparation, la capacité d'intervention et la riposte face à la variole simienne, juillet 2022 – juin 2023](#)



Activités et capacités clés

- Sur la base des résultats d'une évaluation des besoins, élaborer et adopter un plan d'appui opérationnel et logistique avec le Ministère de la santé, les partenaires et les secteurs concernés pour une utilisation et une organisation optimales des ressources disponibles.
- Appuyer la consolidation des prévisions de l'offre et des besoins afin de définir, de calibrer et de mettre en œuvre des stratégies appropriées de chaîne d'approvisionnement, le cas échéant.
- Mettre en œuvre un système de contrôle et de gestion de la chaîne d'approvisionnement (dispositions en matière d'achat, de stockage, de sécurité, de transport et de distribution).
- Examiner les processus d'achat (y compris l'importation et les douanes).
- Évaluer la capacité du marché local à se procurer localement les articles nécessaires à des soins optimaux, le cas échéant.
- Évaluer et assurer les capacités de stockage, la chaîne du froid et la gestion des stocks pour l'achat de nouveaux vaccins, traitements et fournitures, le cas échéant.
- Établir des mécanismes de mobilisation et d'affectation de personnel supplémentaire ; diffuser des conseils sanitaires (lignes directrices et modes opératoires normalisés) ; veiller au bien-être du personnel en distribuant des trousseaux pré-déploiement et post-déploiement (séances d'information, vaccinations recommandées/obligatoires, trousseaux médicaux de voyage renforcées, soutien psychosocial et psychologique, y compris groupes de soutien par les pairs).
- S'assurer que le mécanisme de transport des échantillons du point d'origine au laboratoire de référence est fiable et opérationnel aux niveaux national et international.
- Évaluer et cartographier les capacités et les ressources d'appui opérationnel ainsi que les lacunes dans le pays (bureaux, logements, infrastructures de transport, ressources) pour planifier les ressources requises.
- Évaluer la capacité du réseau de communication.
- Mettre à jour et approuver les modes opératoires normalisés en matière de logistique couvrant l'approvisionnement, les achats, le transport d'échantillons, les télécommunications, le soutien et l'entretien des structures, la mobilisation des ressources de transport et la gestion de la sécurité.
- Partager et examiner les protocoles de vaccination avec les logisticiens, les piliers de la prise en charge des cas et de la vaccination.
- S'assurer que la composante logistique du système de gestion des incidents est opérationnelle dans les préfectures/districts touchés, le cas échéant.
- Maintenir une expertise logistique dans le pays afin de fournir un soutien opérationnel à la préparation et à la capacité de réaction.
- Établir des capacités d'entreposage et de transport et mettre en œuvre des approches décentralisées, le cas échéant.



Organisation Mondiale de la Santé
Avenue Appia 20
1202 Genève 27
Suisse

L'OMS dans les situations d'urgence:
www.who.int/fr/emergencies/situations